



21 juillet 2011

Succès de l'augmentation de capital de 150 millions d'euros

- **L'augmentation de capital de 150 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, a été sursouscrite avec une demande totale d'environ 50 millions d'actions, représentant 150% de l'offre**
- **Entrée du Fonds Stratégique d'Investissement (« FSI ») au capital de Soitec**

Conformément à l'offre initiale, le produit brut de l'augmentation de capital s'élève à 149 857 101 euros et se traduit par l'émission de 33 301 578 actions nouvelles. 31 400 802 actions ont été souscrites à titre irréductible et 18 588 496 actions ont fait l'objet d'une demande de souscription à titre réductible, soit une demande totale de 49 989 298 actions.

Le FSI a accompagné l'augmentation de capital par l'acquisition de droits préférentiels de souscription, notamment auprès d'André-Jacques Auberton-Hervé, Président-Directeur général de Soitec, et de la société japonaise Shin-Etsu Handotai, ainsi que par l'acquisition d'actions Soitec sur le marché. Le FSI a ainsi fait savoir à la société le 21 juillet qu'il détiendra 8.3%¹ du capital à l'issue du règlement livraison des actions nouvelles. Le groupe Caisse des Dépôts, en cumulant les participations du FSI et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes, détiendra directement ou indirectement 11.7%² du capital de la société.

André-Jacques Auberton-Hervé, Président-Directeur général de Soitec, a déclaré : *« Avec le succès de son augmentation de capital et l'entrée du FSI comme actionnaire de référence, Soitec dispose désormais de moyens renforcés, aptes à servir sa stratégie ambitieuse de croissance sur les marchés à fort potentiel de l'Electronique et de l'Energie. L'ensemble des équipes de Soitec s'associe à moi pour remercier nos actionnaires de leur confiance. »*

Jean d'Arthuys, Directeur du FSI, membre du Comité Exécutif : *« Le FSI va pouvoir jouer son rôle d'actionnaire de long terme en rejoignant le conseil d'administration de la société et accompagnera ainsi Soitec dans ses différents projets qui vont porter la croissance dans les prochaines années. »*

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles sur Euronext Paris sont prévus le 25 juillet 2011. A compter de cette date, le capital de Soitec sera donc composé de 122 105 792 actions de 0,10 euro de valeur nominale, soit un montant total de 12 210 579,20 euros. Les actions nouvelles porteront jouissance au 1er avril 2011 et coteront sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le même code ISIN (FR0004025062) et leur seront entièrement assimilées.

¹ sur la base de 1 724 332 actions acquises au 18 juillet 2011, de 22 489 952 droits préférentiels de souscription exercés donnant droit à 8 433 732 actions nouvelles hors actions éventuellement souscrites à titre réductible et du nombre total d'actions Soitec post opération

² sur la base de 3 031 529 actions détenues par CDC Entreprises Valeurs Moyennes au 19 juillet 2011, de 3 031 529 droits préférentiels de souscription exercés donnant droit à 1 136 823 actions nouvelles hors actions éventuellement souscrites à titre réductible et du nombre total d'actions Soitec post opération

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Cette opération était dirigée et garantie par HSBC, agissant en tant que Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé, et par Morgan Stanley, agissant en tant que Chef de File et Teneur de Livre Associé.

À propos de Soitec

Soitec (Euronext Paris) est une entreprise industrielle internationale dont le cœur de métier est la génération et la fabrication de matériaux semi-conducteurs d'extrêmes performances. Ses produits, des substrats pour circuits intégrés (notamment à base de SOI - Silicium On Insulator) et des systèmes photovoltaïques à concentration (CPV), ses technologies Smart Cut™, Smart Stacking™ et Concentrix™ ainsi que son expertise en épitaxie en font un leader mondial. Soitec relève les défis de performance et d'efficacité énergétique pour une large palette d'applications destinées aux marchés de l'informatique, des télécommunications, de l'électronique automobile, de l'éclairage et des centrales solaires à forte capacité. Soitec a aujourd'hui des implantations industrielles et des centres de R&D en France, à Singapour, en Allemagne et aux Etats-Unis.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.soitec.com.

A propos du Fonds Stratégique d'Investissement

Société anonyme détenue à 51% par la Caisse des Dépôts et Consignations et 49% par l'Etat, le FSI est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

Pour plus d'informations : www.fonds-fsi.fr

Contact Presse française

Marie-Caroline Saro
H&B Communication
+33 (0)1 58 18 32 44
mc.saro@hbcommunication.fr

Relations Investisseurs

Olivier Brice
+33 (0)4 76 92 93 80
olivier.brice@soitec.com

Contact Presse internationale

Camille Darnaud-Dufour
+33 (0)6 79 49 51 43
camille.darnaud-dufour@soitec.com

Contacts FSI

Sacha Mandel
01 58 47 81 31
Sacha.Mandel@eurorscg.fr

Julien Sanson

01 58 47 94 95
Julien.Sanson@eurorscg.fr

Un prospectus rédigé en langue française, constitué du document de référence de la société SOITEC déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 10 juin 2011 sous le numéro D 11-0565, d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 11-266 en date du 27 juin 2011, est disponible, sans frais, auprès de Soitec (Parc Technologique des Fontaines - 38190 Bernin France), ainsi que sur les sites Internet de la société (www.soitec.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Diffusion: *Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.*

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Soitec objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

U.S. Securities Act et Soitec n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des valeurs mobilières objet du présent communiqué aux Etats-Unis.

*Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des investisseurs professionnels répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'**"Ordonnance"**) ; (3) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (4) qui sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens du Service Financial Market Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (1), (2), (3) et (4) étant ensemble désignées comme **"Personnes Habilitées"**). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.*

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.